

**Libération (site web)**

mercredi 19 novembre 2025 - 12:16:29 1317 mots

«Rue89 Lyon» jugé pour diffamation à l'encontre de Jean-Michel Aulas : «Le fumet de l'évasion fiscale caresse nos narines»

Maïté Darnault

Ce mardi 18 novembre, le pure-player local comparaissait devant la chambre de presse du tribunal correctionnel de Lyon au sujet d'une enquête sur le business dans l'aviation privée du chef d'entreprise, candidat aux municipales. Une «procédure bâillon» dénoncée par l'avocat du média et la profession.

Deux heures durant, le ping-pong entre avocats a suscité tantôt l'indignation, tantôt des sourires dans la salle pleine comme un œuf du tribunal judiciaire de Lyon. Ce mardi 18 novembre, s'est tenu devant sa chambre de presse le procès en diffamation intenté par l'ancien patron de l'Olympique lyonnais (<https://www.liberation.fr/sports/football/>

aulas-vire-de-lolympique-lyonnais-ou-la-deterritorialisation-du-foot-20230508_XURU7APIQ5HKHNYWEFSZWMTIQM/), Jean-Michel Aulas, et son fils Alexandre au média en ligne local *Rue89 Lyon*. «Une procédure bâillon, de l'acharnement, Goliath contre David, le pot de fer contre le pot de terre, les riches contre les pauvres, vous trouverez l'image que vous voulez», a déclaré lors des débats Me Thomas Fourrey, l'avocat du pure-player indépendant.

«Il y a un choc en termes de poids financier : d'un côté, quelqu'un qui possède une fortune de plusieurs centaines de millions d'euros ; de l'autre un média dont les trois titulaires n'arrivent à se payer que 1 440 euros par mois et des coauteurs qui sont pigistes», a abondé avant l'audience le directeur de la publication, Pierre Lemerle. Il a comparu au côté de Moran Kerinec, corédacteur de l'article à l'origine de la plainte de celui qui est désormais candidat de la droite et du centre à la mairie de Lyon (https://www.liberation.fr/politique/elections/municipales-a-lyon-dans-les-pas-de-jean-michel-aulas-en-quete-dun-nouveau-tropee-20250926_J4ZT5CQYSBGZICG62FAY7VGGU/).

Terminal de luxe pour jets privés à Miami

Daté du 16 octobre 2023 et titré «Les Aulas s'envolent en jet privé vers les paradis fiscaux» (<https://www.rue89lyon.fr/2023/10/16/aulas-jet-prive-paradis-fiscaux/>), il met en lumière les coulisses de la création en 2018 d'une entreprise d'aviation privée par le père, le fils et des associés, et s'interroge sur les montages financiers et fiscaux qu'elle aurait occasionnés. Sans surprise également ce mardi 18 novembre, le chef d'entreprise n'est pas venu répondre en personne aux questions des magistrats. Laissant donc en suspens celles des journalistes mis en cause, maintenus dans le flou jusqu'au dernier moment. Car les conseils de Jean-Michel Aulas n'ont jamais répondu à l'offre de preuves remise au juge par *Rue89 Lyon*. «C'est un fait rare, un peu étrange, de ne pas avoir de défense», s'est étonné Me Fourrey avant l'audience.

Quelques années avant de se séparer de l'OL, fin 2022, Jean-Michel Aulas a créé avec son fils unique Alexandre, 39 ans, un fonds d'investissement familial dans les startups de la tech et du numérique, baptisé Holnest. Puis, en 2020, ils lancent Embassair Group International, qui exploite un terminal de luxe pour jets privés à l'aéroport d'Opa Locka à Miami, en Floride. Il s'agit d'une société anonyme domiciliée au Luxembourg, révèle *Rue89 Lyon*. Le lancement de l'aérogare hypersophistiquée a été ralenti par la crise du Covid, des avions d'affaires ont pu y atterrir à compter de février 2023.

«Les jets privés sont le mode de transport parmi les plus polluants»

Dix mois après son inauguration aux Etats-Unis, l'enquête est publiée dans le média local en s'appuyant sur les OpenLux (https://www.liberation.fr/economie/paradis-fiscaux-le-luxembourg-au-coeur-dun-nouveau-scandale-fiscal-20210208_B7GSKZSWGZBB7HFF7VKMNIZ6E4/).

, cette base de données constituée par *le Monde* à partir du Registre de commerce et des sociétés et du Registre des bénéficiaires effectifs du Luxembourg. Les journalistes affirment qu'Embassair Group International, une «*société qui opère sur le sol américain*» au sein de laquelle Alexandre Aulas est vice-président du directoire et son père vice-président du conseil de surveillance, est «*domiciliée à travers un tortueux montage de sociétés offshores qui relie les paradis fiscaux du Delaware [aux Etats-Unis, ndlr], des Iles Vierges britanniques et le Luxembourg*».

«*Le fumet de l'évasion fiscale caresse nos narines*», a résumé Me Fourrey lors de sa plaidoirie, après que Moran Kerinec a décortiqué les étapes de son travail à la barre : «*On sait que les jets privés sont le mode de transport parmi les plus polluants, je trouvais intéressant qu'en 2023, un entrepreneur ait décidé d'investir dans ce mode de transport particulièrement climaticide et par ailleurs particulièrement lucratif.*» Avant de boucler son article, il a contacté toutes les parties prenantes, leur adressant plusieurs demandes d'interviews. Silence radio en retour.

«Une réaction disproportionnée, particulièrement violente»

Et ce, jusqu'au lendemain de la publication, le 17 octobre 2023, lorsque Jean-Michel Aulas se fend d'un communiqué sur X pour annoncer qu'Holnest va «*déposer plainte pour diffamation*» suite à la diffusion d'«*informations de presse*» qu'il juge «*calomnieuses*». L'homme d'affaires avertit également que sa société assignera en justice «*toute personne diffusant des informations trompeuses visant à la calomnier et à salir [son] image [et celle] de ses collaborateurs*».

«*Une réaction disproportionnée, particulièrement violente à l'égard d'un petit média indépendant*», a estimé Moran Kerinec devant les magistrats. *Ce n'est pas anodin que quelqu'un qui a les moyens d'Aulas se dise qu'il va tenter d'écraser des journalistes au tribunal.* «*C'est presque comme une manœuvre d'intimidation ?*» a relancé la présidente de la chambre, Brigitte Vernay.

«Un journaliste devrait se contenter de ne pas écrire»

Me Alexis Chabert, l'un des avocats de Jean-Michel Aulas, n'a pas démenti cette hypothèse en se plaisant à asséner ce vilain présage pour l'exercice du journalisme au contact des puissants : «*On semble reprocher à M. Aulas de ne pas avoir répondu aux questions ; c'est son droit le plus strict. Alors on peut se contenter de ce qu'on trouve pour écrire un article, mais je pense que dans ce cas, un journaliste devrait se contenter de ne pas écrire.*»

«*L'idée n'était pas d'écraser un média, mais de défendre l'honneur de MM. Aulas qui a été bafoué*», a argué Me Chabert, considérant «*le propos excessif*» et qu'«*indépendamment des insinuations, il y a un mensonge*». Puisque «*le terme de paradis fiscal n'existe pas juridiquement*», tandis que le Conseil de l'Union européenne a récemment adopté, en octobre, une liste de onze «*pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales*» – parmi lesquels ne figurent pas le Delaware, les Iles Vierges britanniques et le Luxembourg.

«Bien inspiré de se montrer à l'avenir plus respectueux de la liberté de la presse»

«*Je ne dis pas que ce montage n'existe pas, je viens dire que la manière dont il est qualifié est diffamante. On ne peut pas en conclure qu'il participe à un projet d'évasion fiscale*», a considéré l'avocat, fustigeant un «*objectif sensationnel*» à l'encontre de «*personnages publics depuis longtemps*». Alors, au titre du «*préjudice d'image et moral*», mais comme «*ce n'est pas l'objectif d'aller battre monnaie*», Me Edouard de Mellon, le second conseil d'Aulas, a réclamé au tribunal une «*indemnisation à l'euro symbolique*» pour les plaignants, ainsi que la publication du jugement sur le site de *Rue89 Lyon* en cas de condamnation.

A la veille du procès, le Syndicat national des journalistes avait pris soin de désamorcer dans un communiqué les accusations portées par le camp du candidat de droite de vouloir nuire à sa campagne électorale : «*Lors de la sortie de l'article, fin 2023, l'homme d'affaires n'était d'ailleurs plus président de l'OL et personne ne lui prêtait d'intentions politiques.*» Et de prévenir : «*Alors qu'il ambitionne de prendre les rênes de la troisième ville de France, Jean-Michel Aulas serait bien inspiré de se montrer à l'avenir plus respectueux de la liberté de la presse, pilier de notre modèle démocratique.*» Le délibéré a été fixé au 20 janvier 2026.

Cet article est paru dans Libération (site web) (https://www.liberation.fr/societe/police-justice/rue89-lyon-juge-pour-diffamation-a-lencontre-de-jean-michel-aulas-le-fumet-de-levasion-fiscale-caresse-nos-narines-20251119_AKRYU2FZI5EGVJVG4QOA23H3WI/)

Illustration(s) :



([https://nouveau-europresse-com.bibelec.univ-lyon2.fr/WebPages/media.aspx?](https://nouveau-europresse-com.bibelec.univ-lyon2.fr/WebPages/media.aspx?Type=image&DocName=20251119LIF0AKRYU2FZI5EGVJVG4QOA23H3WI_01.jpg&Logo=lif_small.gif)

[Type=image&DocName=20251119LIF0AKRYU2FZI5EGVJVG4QOA23H3WI_01.jpg&Logo=lif_small.gif](#)

Meeting de campagne de Jean-Michel Aulas, le 26 septembre à Lyon.. *Bruno Amsellem*

© 2025 Libération. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

news·20251119·LIF·0akryu2fzi5egvjvg4qoa23h3wi